

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **DAG Dynamic Alternatives Group (Suisse) Sàrl en liquidation**, Le Rocher, 1854 LEYSIN
2.

Date du prononcé de dissolution: 11.06.2013
3.

Suspension de faillite: 24.06.2013
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 12.07.2013
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Par décision du président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois du 11 juin 2013, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC, 731b et 819 CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite. But de la société : conseils d'entreprise et en investissements; commerce de produits et activités commerciales y relatives.

Office des Faillites de l'Est Vaudois

1800 Vevey

00944263